

REVUE

Histoire, économie et société

Consignes éditoriales et normes typographiques

Généralités

Pour soumettre un article à *Histoire, économie et société*, l'auteur adresse à la rédaction de la revue :

1° l'article proprement dit, complet de ses éventuelles illustrations et annexes : son format total n'excède pas 60.000 signes (caractères et espaces compris) ou 10.000 mots ;

2° un résumé de l'article, n'excédant pas 750 signes (caractères et espaces compris) ou 125 mots, accompagné d'une traduction anglaise de ce résumé ;

3° une bio-bibliographie, n'excédant pas 750 signes (caractères et espaces compris) ou 125 mots, qui présente brièvement l'auteur : son ou ses rattachement(s) institutionnel(s), quelques-unes de ses publications les plus significatives ou les plus récentes, ses domaines de recherche actuels ;

4° une note d'information pratique qui, sous le nom de l'auteur et le titre de l'article, mentionne une adresse électronique, une adresse postale et un numéro de téléphone, que le secrétariat de la revue pourra utiliser pour toute correspondance ultérieure.

Ces matériaux sont exclusivement fournis sous forme informatique et expédiés à l'adresse électronique suivante : HES@armand-colin.fr

Ils sont présentés conformément aux normes typographiques d'*Histoire, économie et société*, qui sont détaillées ci-après.

Sommaire

Abréviations usuelles	p. 2
Appel de note	p. 2
Capitales typographiques	p. 3
Citations	p. 3
Découpage de l'article	p. 3
Dénomination des revues citées	p. 3
Guillemets	p. 4
Illustrations	p. 4
Majuscules dans les titres d'ouvrages et d'articles	p. 4
Parenthèses et crochets	p. 5
Références archivistiques citées en notes	p. 5
Références bibliographiques citées en notes	p. 6
Répétitions d'auteurs ou de références	p. 8
Signature de l'article	p. 8

Abréviations usuelles

Tout au long du texte :

après Jésus-Christ	apr. J.-C.
avant Jésus-Christ	av. J.-C.
Madame	Mme
Mademoiselle	Mlle
Monsieur	M.
Messieurs	MM.
Monseigneur	Mgr

Dans les notes, références bibliographiques ou archivistiques infra-paginales :

article	art.
chapitre	chap.
ci-dessous	<i>infra</i>
ci-dessus	<i>supra</i>
collection	coll.
dirigé par	dir.
édité par	éd.
folio	f°
ligne	l.
note	n.
numéro	n°
page(s)	p. [Attention ! ne pas employer pp.]
page ... et suivantes	p. ... sq.
paragraphe	§
planche	pl.
recto	r°
verso	v°
sans date	s. d.
sans lieu	s. l.
sans lieu ni date	s. l. n. d.
supplément	suppl.
traduction	trad.
vers	v.
volume	vol.
tome(s)	t.

Appel de note

L'appel de note doit :

- ou bien être collé au mot auquel il se rapporte :

La construction du château de Mauverlin¹ peut être datée de la première moitié des années 1520.

- ou bien précéder le signe de ponctuation qui conclut le développement concerné :

* sans espace si le signe est un point ou une virgule :

Le déclin de l'économie des Provinces-Unies à cette époque est une thèse discutée¹.
Selon les interprétations, cette décision s'expliquerait par des motifs politiques¹, des raisons économiques², voire un simple concours de circonstances³.

* avec un espace insécable si le signe est un point d'interrogation, d'exclamation ou deux-points :

Comment expliquer une réaction aussi soudaine¹ ?

Quel changement d'attitude en l'espace d'un demi-siècle seulement¹ !

Dans le cas des citations entre guillemets, les règles demeurent exactement les mêmes, ce qui signifie que l'appel de note final suit immédiatement le dernier mot de la citation :

« Du Pin, célèbre docteur de Sorbonne par sa vaste et profonde érudition, et par le grand nombre et la qualité de ses ouvrages, mourut en même temps². »

« Fâcheux ami, pourquoi m'éveilles-tu ? Ah quel tort tu viens de me faire¹ ! »

Capitales typographiques

Les traitements de texte proposent deux types de capitales : les petites capitales et les grandes capitales.

Les petites capitales s'utilisent pour les siècles et sont suivies d'un e minuscule en exposant : XVI^e ; XVII^e ; XVIII^e ; XIX^e ; XX^e ; etc.

Les grandes capitales s'utilisent dans tous les autres cas : chap. IX ; t. II ; Louis XV ; Napoléon I^{er}

Les capitales sont accentuées, celles des noms communs, comme celles des noms propres :

Événement fâcheux pour la plupart des protagonistes !

La croissance de Paris avait des conséquences perceptibles dans toute l'Île-de-France.

Il fut un génie précoce et turbulent, à la manière d'Évariste Galois.

Citations

Les citations brèves (jusqu'à trois lignes) sont placées dans le corps du texte, entre guillemets^a.

Elles se terminent toujours par un guillemet fermant, qui suit le signe de ponctuation final et l'espace insécable^b :

On se souvient de la manière dont Bossuet ouvre sa *Méditation sur la brièveté de la vie* : « C'est bien peu de chose que l'homme, et tout ce qui a fin est bien peu de chose. » L'incipit de cette œuvre de jeunesse annonce déjà le style et l'inspiration des sermons de la maturité.

Les citations longues (à partir de quatre lignes) font l'objet d'une citation sortie sans guillemets : le passage cité forme un paragraphe autonome, avec retrait à gauche et à droite, dans une police de taille inférieure à celle du corps de texte.

Tout en réinvestissant le thème classique de l'insignifiance de l'homme devant Dieu, Bossuet s'efforce de pousser l'éloquence de l'anéantissement plus loin que ne l'avaient fait ses illustres prédécesseurs :

Ma vie est de quatre-vingts ans tout au plus ; prenons-en cent : qu'il y a eu de temps où je n'étais pas ! qu'il y en a où je ne serai point ! et que j'occupe peu de place dans ce grand abîme de temps ! Je ne suis rien ; ce petit intervalle n'est pas capable de me distinguer du néant où il faut que j'aie. Je ne suis venu que pour faire nombre, encore n'avait-on que faire de moi ; et la comédie ne se serait pas moins bien jouée, quand je serais demeuré derrière le théâtre.

Pour mettre en évidence un mot ou un passage important dans une citation, on le compose en italique, en prenant soin d'indiquer, dans la note infra-paginale qui fournit la référence de la citation : c'est moi qui souligne.

Les citations en langue ancienne ou en langue étrangère sont composées en italique, y compris les éventuels crochets indiquant les coupes ou les remplacements. Le soulignement se signale alors en romain.

Découpage de l'article

L'introduction et la conclusion de l'article ne sont pas précédées de la mention introduction et conclusion.

^a Pour les différents types de guillemets, voir la rubrique « Guillemets ».

^b Pour la place de l'appel de note, voir la rubrique « Appel de note ».

L'article est divisé en parties et les parties peuvent elles-mêmes être divisées en sous-parties. Mais il faut s'interdire de pousser plus loin le découpage : il ne saurait y avoir de sous-sous-parties.

Les parties et sous-parties portent des titres, de préférence brefs.

Dénomination des revues citées

Mentionner intégralement le nom des revues citées, y compris lorsque ces revues ont des sigles usuels dans la langue parlée : Histoire, économie et société (et non HES) ; Revue d'histoire moderne et contemporaine (et non RHMC), etc.

Réserver strictement l'usage des majuscules aux noms propres : Annales de Normandie, mais Annales de démographie historique ; Revue du Nord, mais Revue d'histoire diplomatique, etc.

Guillemets

Les guillemets français, avec espace insécable aussitôt après le guillemet ouvrant et aussitôt avant le guillemet fermant, s'utilisent pour toutes les citations, tant en langue française qu'étrangère, dès lors qu'il ne s'agit pas d'une citation sortie^c.

François Furet et Ran Halévi soulignent que la constitution de 1791 « a conservé un caractère primordial qui a survécu même à l'extrême brièveté de son autorité ».

Les guillemets américains, sans espace, s'utilisent pour les citations à l'intérieur des citations, ainsi que pour les mots mis entre guillemets dans des titres d'articles :

Le mémorialiste conclut l'épisode en ces termes : « Supposons ma chute au lieu de celle de Saint-Riveul ; on eût dit [...] : “Un gentilhomme, nommé *Chateaubriand*, fut tué en se rendant à la salle des États”. Ces deux mots auraient remplacé ma longue histoire ».

Jean-Marc Delaunay, « Le “grand dessein européen” d'Alphonse XIII (1914-1918). De médiations en illusions », dans *La Présence des Bourbons en Europe*, dir. Lucien Bély, Paris, PUF, 2003, p. 321-335.

Illustrations

Les illustrations sont en noir et blanc.

Elles ont chacune un titre. Ce titre n'est pas inclus dans l'illustration elle-même et n'est donc pas enregistré dans le fichier informatique contenant l'illustration : il est saisi dans le corps de l'article, comme le reste du texte, et il est placé sous l'illustration concernée. Selon la même logique, les éventuelles sources de l'illustration figurent soit à la suite du titre, soit dans une note infra-paginale liée au titre, mais non dans l'illustration elle-même.

Rcommandations propres aux différentes catégories d'illustrations :

* *Les images fournies sont libres de droit. Afin de permettre leur reproduction en haute définition lors de la publication, elles sont fournies en format .jpeg (définition 300 dpi sur 11 cm). Il faut s'interdire les documents dont la qualité est manifestement médiocre, à commencer par les scans de photocopies.*

* *Les cartes et graphiques conçus par l'auteur sont immédiatement publiables et ne nécessitent pas d'être retravaillés lors de la mise en page. Ils sont fournis en format .jpeg ou .eps*

Majuscules dans les titres d'ouvrage et d'article

* *Dans le cas des titres d'ouvrage en langue française :*

Lorsque le titre commence par un article défini, mettre des majuscules jusqu'au premier substantif inclus, mais plus au-delà (sauf nécessité liée au terme lui-même) :

La Prisonnière ; Les Fausses Confidences ; Le Jeu de l'amour et hasard ; L'Étrange Cas du docteur Jekyll et de M. Hyde

^c Pour les différents types de citations, voir la rubrique « Citations ».

Lorsque le titre commence par un article indéfini, seul cet article prend une majuscule :

Un crime ; Une ville flottante ; Des souris et des hommes

Lorsque le titre forme une proposition ou une phrase, seul le mot initial prend une majuscule :

Splendeurs et misères des courtisanes ; On ne badine pas avec l'amour

Lorsque le titre met deux termes en parallèle ou en opposition, chacun des deux termes prend une majuscule :

La Belle et la Bête ; Le Rouge et le Noir

Lorsqu'un titre comporte une seconde partie considérée comme une explication et introduite par la conjonction ou, le premier substantif de cette seconde partie prend une majuscule :

Cinna ou la Clémence d'Auguste ; L'Hurluberlu ou le Réactionnaire amoureux

** Dans le cas des titres d'article en langue française: seul le premier mot du titre prend une majuscule (sauf nécessité liée au terme lui-même)*

« La notion d'équité et son rôle dans la jurisprudence des parlements »

« Note sur les commissaires de police de Paris au XVIII^e siècle »

** Dans le cas des titres d'ouvrage ou d'article en langues étrangères: observer les usages typographiques de la langue d'origine.*

Parenthèses et crochets

Les parenthèses ne doivent pas contenir de développements incidents : elles laissent alors place à des tirets longs, avec espace insécable après le tiret ouvrant et avant le tiret fermant.

Ainsi, ne pas écrire

Sa décision de se présenter à la députation (la tenue des élections avait été précipitée par la dissolution de l'assemblée) fut vainement combattue par ses proches.

mais

Sa décision de se présenter à la députation – la tenue des élections avait été précipitée par la dissolution de l'assemblée – fut vainement combattue par ses proches.

Les parenthèses situées dans un passage entre parenthèses doivent être remplacées par des crochets :

Aux Archives nationales, cette enquête dans les minutes des juridictions peut porter sur des tribunaux situés dans la capitale (Parlement [série X], Châtelet [série Y]), mais aussi dans les provinces (commissions de Reims ou de Saumur [sous-série Z^{1a}]).

Seuls les crochets peuvent être utilisés pour signaler les coupes dans les citations ou le remplacement d'un mot ou d'un groupe de mots :

« Lorsque nous fûmes arrivés à Riom, nous commençâmes à nous reposer et à nous louer de notre voyage. Nous y fûmes si bien reçus par le lieutenant général [...], que nous oubliâmes que nous fussions hors de Paris ».

« [La ville] n'est pas fort percée, mais les rues en sont fort larges et les maisons y sont d'assez belle apparence ».

Références archivistiques citées en notes

Ces références doivent mentionner impérativement le dépôt d'archives qui abrite la source et la cote sous laquelle cette source est conservée.

Lorsqu'un dépôt d'archives apparaît une seule fois dans les notes infra-paginales, le mentionner dans son intégralité : Archives nationales ; Archives départementales de la Seine-Maritime ; Bibliothèque de l'Institut ; Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits occidentaux ; etc.

Lorsqu'un dépôt d'archives apparaît plusieurs fois dans les notes infra-paginales,

* à la première occurrence, le mentionner intégralement et annoncer entre crochets l'abréviation dont il sera fait usage dans la suite : Archives nationales [désormais AN] ; Archives départementales de la Seine-Maritime [désormais AD Seine-Maritime] ; Bibliothèque de l'Institut [désormais Bibl. Inst.] ; Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits occidentaux [désormais BNF, Mss] ; Archives du Ministère des affaires étrangères [désormais AMAE] ; etc.

* dans les occurrences suivantes, utiliser l'abréviation annoncée : AN ; AD Seine-Maritime ; Bibl. Inst. ; BNF, Mss ; AMAE ; etc.

La cote doit reproduire fidèlement les règles typographiques d'identification en usage dans le dépôt qui conserve la source : majuscules/minuscules, chiffres arabes/chiffres romains, exposant, étoile, etc.

Références bibliographiques citées en notes

- Pour une monographie, énumérer : prénom et nom de l'auteur, titre du livre^d, lieu d'édition scientifique (dans la langue d'édition), éditeur, date de publication (dates de publications extrêmes en cas de publication étalée sur plusieurs années), nombre de volumes et numéro du tome cité s'il y en a plusieurs, et le cas échéant, page(s) ou chapitre(s) cités.

Attention !

* ne pas saisir le nom de l'auteur en majuscules ;

* lorsque le livre appartient à une collection, ne pas indiquer la collection, ni le numéro d'ordre dans la collection ;

* ne pas faire précéder ou suivre l'éditeur de la mention Éd. ou Éditions, sauf dans les cas où ce terme fait partie intégrante de son nom (Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, CNRS Éditions, etc.) ;

* ne pas indiquer le nombre total de pages du livre ;

* ne pas abrégier les numéros de page qui se suivent (non pas 346-48, ni 346-8, mais 346-348).

Georges-Henri Soutou, *L'Or et le Sang : les buts de guerre économiques de la Première guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1989, p. 225.

André Corvisier, *L'Armée française de la fin du XVII^e siècle au ministériat de Choiseul : le soldat*, Paris, PUF, 2 vol., t. I, p. 378-379.

Patrice Gueniffey, *Le Nombre et la Raison : la Révolution française et les élections*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1993, chap. VI.

En cas d'auteurs multiples, énumérer les auteurs en séparant les deux derniers par la conjonction et ; lorsque ces auteurs sont trop nombreux pour être tous mentionnés, s'en tenir au premier et le faire suivre de la mention et al.

Gille Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003.

Gérard Ferreyrolles et al., *Bossuet*, PUPS, 2008.

En cas de citation d'un tome précis identifié par un sous-titre, ajouter ce sous-titre en italique entre la toison et le lieu d'édition.

Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*, t. 2, *Les jeux de l'échange*, Paris, Armand Colin, 1979.

En cas de lieux d'édition multiples ou de co-édition, séparer les lieux d'édition entre eux ou les éditeurs entre eux avec une barre oblique sans espace.

Dale K. Van Kley, *The Religious Origins of the French Revolution, From Calvin to the Civil Constitution, 1560-1791*, New Haven/London, Yale University Press, 1996.

Jean-Pierre Poussou, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^e siècle : croissance économique et attraction urbaine*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales/J. Touzot, 1983.

^d Pour la typographie des titres, voir la rubrique « Majuscules dans les titres d'ouvrages et d'articles cités ».

En cas de réédition ou de traduction, il est recommandé de mentionner la date de l'édition princeps entre crochets à la suite du titre.

Michel Antoine, *Le Conseil du roi sous le règne de Louis XV* [1970], Genève, Droz, 2009.
Robert O. Paxton, *L'Armée de Vichy : le corps des officiers français, 1940-1944* [1966], Paris, Tallandier, 2004.

- Pour un ouvrage collectif ou des actes de colloque : adopter les mêmes règles que pour une monographie, mais faire suivre le nom du ou des directeur(s) du volume de la mention (dir.), et non pas (éd.) ; dans le cas des actes de colloque, il est possible de présenter le colloque entre parenthèses, aussitôt après le titre, sous la forme (actes du colloque...)

Pierre Cabanes (dir.), *Histoire de l'Adriatique*, Paris, Éditions du Seuil, 2001.
Dominique Le Paige (dir.), *Contrôler les finances sous l'Ancien Régime : regards d'aujourd'hui sur les Chambres des comptes* (actes du colloque des 28, 29 et 30 novembre 2007), Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2011.

En cas de directions distinctes dans des ouvrages à volumes multiples, faire suivre les titres et sous-titres du nom des directeurs respectifs.

Histoire militaire de la France, dir. Philippe Contamine, t. 4, *De 1940 à nos jours*, dir. André Martel, Paris, PUF, 1994.

- Pour une édition de texte : adopter les mêmes règles que pour une monographie, mais faire suivre le titre du nom du ou des éditeur(s) scientifique(s), précédé de la mention éd.

Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires. Additions au journal de Dangeau*, éd. Yves Coirault, Paris, Gallimard, 1983-1988, 8 vol.
Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1753-1789)*, t. II, 1771-1772, éd. Pascal Bastien, Sabine Juratic et Daniel Roche, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009.

- Pour un article :

* s'il a été publié dans un numéro de varia d'une revue scientifique : énumérer successivement le titre de l'article entre guillemets^e, puis le nom de la revue en italique^f.

Attention ! ne pas faire usage de la préposition dans ou in pour introduire le nom de la revue.

Marc Vigié, « Justice et criminalité au XVIII^e siècle. Le cas de la peine des galères », *Histoire, économie et société*, 1985/3, p. 345-368.

* s'il a été publié dans un numéro spécial d'une revue scientifique ou dans un ouvrage collectif : mentionner le titre de l'article entre guillemets, puis introduire le titre du numéro spécial ou de l'ouvrage collectif en italique par la préposition dans, en faisant suivre le titre du nom du ou des éventuel(s) directeur(s).

Attention ! ne pas faire usage de la préposition in pour introduire le numéro spécial ou l'ouvrage.

Éric Bussière, « La Banque de France et la réforme du système monétaire international : entre impératifs nationaux et solidarité des banques centrales européennes (1963-1968) », dans *Banques centrales et convergences monétaires en Europe (1920-1971)*, numéro spécial d'*Histoire, économie et société*, 1999/4, p. 797-814.

Jean-Louis Harouel, « Les seigneurs et la voirie sous l'Ancien Régime », dans *Études sur l'ancienne France offertes en hommage à Michel Antoine*, dir. Bernard Barbiche et Yves-Marie Bercé, Paris, École des Chartes, 2033, p. 189-207.

Pour citer une page ou des pages précise(s) au sein d'un article, faire suivre la pagination complète de l'article, de la mention ici, p. et du ou des numéro(s) de page(s).

Jean Tulard, « Les composants d'une fortune : le cas de la noblesse d'Empire », *Revue historique*, 1975, t. 253, p. 119-138, ici p. 123.

^e Pour la typographie des titres, voir la rubrique « Majuscules dans les titres d'ouvrages et d'articles cités ».

^f Pour la présentation des noms de revue, voir la rubrique « Dénomination des revues citées ».

Répétitions d'auteurs ou de références

Cas d'une répétition immédiate du même auteur pour des œuvres différentes (dans une même note ou deux notes consécutives) : ne pas répéter les prénom et nom de l'auteur, mais utiliser la mention id.

Caroline Le Mao, *Les Fortunes de Thémis. Vie des magistrats du parlement de Bordeaux au Grand Siècle*, Bordeaux, Fédération Historique du Sud-Ouest, 2006 ; *id.*, *Parlement et parlementaires : Bordeaux au Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2007.

Cas d'une répétition de la même référence dans deux notes consécutives :

** si la citation porte exactement sur la même page, se contenter de mentionner*

Ibid.

** si la citation porte sur une autre page, la préciser après la mention Ibid.*

Ibid., p. 98.

Cas d'une répétition de la même référence dans deux notes distantes :

** dans le cas d'un livre, abréger le prénom et le titre (tout en maintenant un groupe nominal signifiant), puis ajouter la mention op. cit. et la ou les page(s) citée(s).*

Ainsi

Ian Kershaw, *L'Opinion allemande sous le nazisme : Bavière 1944-1945* [1983], Paris, CNRS Éditions, 1995, p. 136-141.

devient

I. Kershaw, *L'Opinion allemande*, *op. cit.*, p. 218-226.

** dans le cas d'une édition de texte, procéder de la même manière, mais utiliser la mention éd. cit.*

** dans le cas d'un article, procéder de la même manière, mais utiliser la mention art. cit.*

Signature de l'article

À la fin de l'article, l'auteur fait apparaître :

** son prénom, en toutes lettres, et son nom*

** son ou ses rattachement(s) institutionnel(s)*